



*Salaires, retraite
Les salariés de la Sécu ne lâcheront rien !*

Tous en grève et mobilisés
Jeudi 22 Juin 2023 : Rassemblement
à 14H devant le ministère de la santé et de la prévention

La CGT, pourtant fortement engagée dans la lutte contre la réforme des retraites, a continué lors de chaque instance nationale, avec chaque communication, de réclamer auprès de l'UCANSS (fédération des employeurs) et de la tutelle ministérielle, la tenue des négociations salaire 2023 pour obtenir une revalorisation significative de la valeur du point.

Face à l'indifférence et l'inertie de l'UCANSS, l'intersyndicale CGT-FO-CFDT-CGC-CFTC-UNSA décide d'appeler tous les salariés de la Sécurité sociale à la grève et de conduire une action devant le ministère de la Santé et de la Prévention.

Non, l'année 2023 ne peut être une énième année sans augmentation significative de la valeur du point !

Les prix des produits de première nécessité ne cessent d'augmenter mais pas nos salaires ! Avec une inflation exponentielle, les salariés de la Sécu ne peuvent plus vivre dignement.

Les salariés sont de plus en plus qualifiés mais le déclassement des emplois au sein de la Sécu se poursuit !

Sans revalorisation de la grille salariale dans son ensemble, l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai dernier conduit nos emplois à être de nouveau dévalorisés.

Ce n'est plus la saison des oursins... pourtant l'employeur et la tutelle en ont plein les poches ! La CGT dit Stop !

Les salariés de la Sécu ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire ! L'UCANSS et la tutelle leur doivent décence et considération !

Débloquez les fonds maintenant !!

- ➔ Pour rattraper les miettes versées depuis plus de 10 ans, **le point c'est 10€.**
- ➔ Pour compenser l'inflation, **la revalorisation du point c'est chaque année.**
- ➔ Pour donner à nos emplois leur vraie valeur, **la négociation sur la classification c'est avec une enveloppe budgétaire à la hauteur et permettant un vrai déroulement de carrière.**
- ➔ Pour aider financièrement les salariés de la Sécu, **la contribution versée par l'employeur au titre de la complémentaire Santé ce n'est plus 50% (minimum légal) mais a minima 60%.**

Forçons le dialogue social et imposons nos revendications !

La journée

La demi-journée l'après-midi

55 mn de 14h à 14h55

Rideaux baissés ce 22 juin !

Toutes et tous en grève ce jour-là !

